

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste cet investissement dans ce FCP et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Cyril Systematic
Part I : FR0000976342
OPCVM géré par FINALTIS

Objectifs et politique d'investissement

Le Fonds Cyril Systematic a pour objectif de délivrer une performance absolue et d'offrir une gestion dynamique décorrélée de l'environnement économique et du comportement des marchés traditionnels (actions, obligations, monétaires, immobiliers). Il vise une performance annuelle nette de tous frais de gestion comprise entre 5% et 15% au-dessus de l'€STR (EURO SHORT TERM RATE) avec une volatilité mensuelle annualisée comprise entre 10% et 15%.

Une équipe de gérants et de chercheurs a mis en place, pour permettre au Fonds d'atteindre ces objectifs, une gestion dite « systématique » qui repose principalement sur des méthodes de gestion quantitative dites de « suivi de tendance » visant à tirer partie des tendances de marchés à la hausse et à la baisse et ce sur différents horizons de temps : de quelques heures à quelques mois. Cette méthode peut être complétée par d'autres méthodologies exploitant des phénomènes de marchés comme la volatilité ou le bruit. D'autres techniques de gestion des risques sont également utilisées pour s'assurer que le Fonds n'est pas sur exposé à une tendance de marché. Par ailleurs le Fonds peut identifier des stratégies complémentaires améliorant le couple rendement/risque et s'y exposer directement ou via un investissement dans un autre fonds UCITS.

Compte-tenu de l'objectif de performance du Fonds, aucun indicateur de référence pertinent ne peut être retenu. Toutefois, à titre indicatif, le Fonds pourra être comparé à l'€STR capitalisé.

Le Fonds sera investi directement dans les instruments du marché monétaires jusqu'à 100% de son actif, les marchés financiers à terme et les produits de dérivés actions. De plus, le Fonds pourra investir dans d'autres fonds UCITS qui lui donnent une exposition à ces marchés jusqu'à 10% de son actif.

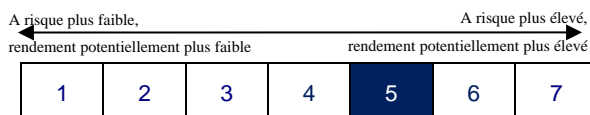
Le Fonds peut investir jusqu'à 100% de son actif dans des instruments du marché monétaire et dans des titres de créance. Ces titres sont soit des emprunts d'états, soit des émissions du secteur privé. Ces instruments seront situés dans la partie haute du classement « Investment Grade » selon l'analyse de la société de gestion.

Affectation des revenus : capitalisation des revenus

Durée minimum de placement recommandée : 3 ans

Ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant cette période.

Conditions de souscription et de rachat : Les investisseurs peuvent obtenir quotidiennement le remboursement de leurs parts : les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chez CACEIS Bank chaque jour avant 11 heures à l'exception des jours fériés et des jours de fermeture de la Bourse de Paris, et réalisées sur la base de la prochaine valeur liquidative.



L'OPCVM a un niveau de risque de 5. Cet indicateur reflète, sur une période de 5 ans, l'objectif de performance absolue du Fonds décorrélée des différents marchés (taux d'intérêt, actions et devises) sur lesquels il se positionne à travers la stratégie systématique développée par la société de gestion. Il a pour but d'aider les investisseurs à comprendre les incertitudes quant aux pertes et aux gains pouvant avoir un impact sur leur investissement.

- Les données historiques utilisées pour le calcul de cet indicateur pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Fonds.
- La catégorie de risque associée à ce Fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque.
- Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour le Fonds non pris en compte dans cet indicateur sont les suivants :

- **Risque de contrepartie :** il représente le risque de défaillance d'une contrepartie utilisée par le Fonds et qui serait incapable

d'honorer les avoirs, titres ou espèces, ou les engagements pris avec le Fonds.

• **Risque de dérivés :** L'utilisation de dérivés pour obtenir des rendements excédentaires peut augmenter le niveau de risque du Fonds et le rendement attendu. Utilisation de dérivés à des fins de couverture ou de gestion des risques peut diminuer le risque et retour attendu. L'utilisation de produits dérivés peut accroître les risques, tels que Le risque de contrepartie et le risque opérationnel. La survenance de l'un de ces risques peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Pour plus d'informations sur les risques, les investisseurs peuvent se reporter à la section « Profil de risque » du prospectus du Fonds, disponible à l'adresse www.finaltis.com.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de Cyril Systematic y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements.

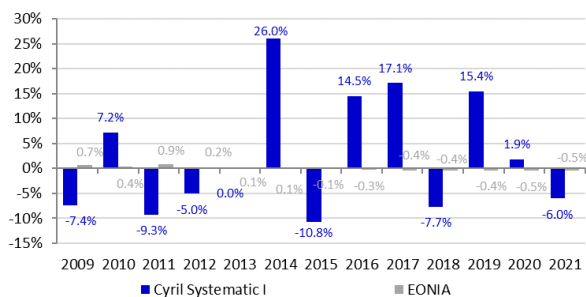
Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	2% maximum
Frais de sortie	Néant
Ces taux correspondent au pourcentage maximal pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi (entrée) ou désinvesti (sortie).	
Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants (part I)	1.50% de l'actif net
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de performance	20% maximum de la surperformance du Fonds par rapport à l'€STR (EURO SHORT TERM RATE) OIS et selon le principe dit de « High Water Mark », précisé dans le prospectus du Fonds. Néant en 2021.
Part I	

Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des frais maximum applicables. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs. L'investisseur peut obtenir de son conseiller le montant effectif des frais d'entrée et de sortie. Les frais courants, qui sont des frais estimés pour la première année, intègrent les frais de gestion et de fonctionnement. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Les frais courants ne comprennent pas les commissions de performance et les frais d'intermédiation, excepté les frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

La commission de performance s'applique lorsque la valeur liquidative dépasse le dernier High Water Mark et que la surperformance est positive. Le cas peut se présenter alors que le fonds affiche une performance négative.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la section « Frais et Commissions » de cet OPCVM, disponible sur le site www.finaltis.com.

Performances passées



Créé le 3 juillet 2000, le FCIMT Cyril Systematic a été transformé et est devenu le 28 juin 2011 le Fonds UCITS Cyril Systematic. Les performances présentées dans ce diagramme sont celles du FCIMT Cyril Systematic retravaillées en prenant en compte les frais de la part I et les revenus nets réinvestis.

Les performances sont calculées sur la base de valeurs liquidatives libellées en Euro.

Le Fonds a subi une modification de sa stratégie d'investissement le 23 juin 2014.

La gestion du fonds a été reprise le 01 février 2022 par la société Finaltis, à laquelle John Locke a cédé son modèle de gestion systématique.

Les performances passées du Fonds ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas de ses performances futures

Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS Bank

Lieu et mode d'obtention d'information sur l'OPCVM (prospectus / rapport annuel / document semestriel) :

Les documents sont adressés gratuitement en français dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de :
FINALTIS, 63 Avenue des Champs Elysées – 75008 Paris - Tél : 01.55.27.27.00 - www.finaltis.com

Régime fiscal : selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal.

La responsabilité de FINALTIS ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui se révéleraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.

Cyril Systematic est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.
FINALTIS est agréée et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 01 février 2022.

Politique de rémunération actualisée : les détails de la politique de rémunération de la Société de gestion sont disponibles sur le site internet : www.finaltis.com ou gratuitement sur simple demande écrite auprès de celle-ci.

Cette politique décrit notamment les modalités de calcul des rémunérations et avantages de certaines catégories de salariés ainsi que les organes responsables de leur attribution.